

Yves Chevrel

## LA LITTÉRATURE COMPARÉE

(Paris, Gallimard, coll. « Que sais-je? »,  
n° 499, 1989, p. 12-20)

### Extrait

## II. – TRADUCTIONS ET TEXTES TRADUITS

**1. Un moyen normal de rencontre avec une œuvre étrangère.**– Le mythe de Babel rend compte de ce fait incontestable : les hommes de notre planète ne parlent pas une même langue. Aussi l'activité de traduction est-elle nécessaire pour permettre une communication entre individus séparés par des structures différentes d'appréhension du monde. Le texte littéraire traduit demeure pourtant le lieu d'une controverse concernant son statut même : Est-il une oeuvre « comme les autres », c'est-à-dire ayant une (relative) autonomie? Est-il un double, ou une monnaie de l'original? Est-il une interprétation? Ne doit-il être qu'un chemin vers l'original? Ces interrogations tiennent, pour une large part, à la signification qu'on attribue à la manipulation du langage qu'est toute opération de traduction.

A) Nous avons de très anciens témoignages de traductions : textes bilingues ou trilingues donnant des versions parallèles de traités internationaux ou de déclarations officielles; il s'agit ici de textes conçus comme des calques les uns des autres, chaque version devant également faire foi.

Quel que soit le crédit qu'on accorde à un texte littéraire traduit, il est évident que c'est un texte dépendant d'un autre, préexistant, et c'est à partir de la relation au texte-source qu'on peut proposer une première classification :

a) (La plus fréquente, « normale ») le texte traduit seul, sous le nom de l'auteur, avec, souvent, le nom du traducteur, et, éventuellement, le titre de l'original. Par exemple : « Peter Handke, *La femme gauchère*, traduit de l'allemand par Georges-Arthur Goldschmidt [page de titre. Au verso, en bas de page et en petits caractères] : Titre original : *Die Linkshändige Frau*. » L'ouvrage ne comporte aucune note, aucune trace d'intervention du traducteur autre, évidemment, que le texte lui-même.

b) Une variante de ce modèle : le texte traduit est enserré dans un réseau plus ou moins dense de commentaires (ce qu'avec G. Genette on peut appeler un *péritexte*) : introduction, préface, avertissement, notes, etc., dont une partie concerne, directement ou non, l'opération de traduction.

L'auteur du texte original peut intervenir : A. Huxley donne, en français, une « Préface à l'édition française » de *Brave New World (Le meilleur des mondes)*, pour expliquer que des références à Shakespeare, évidentes pour un lecteur de culture anglaise, structurent en partie son roman et pour justifier le « pédantisme insupportable » auquel il a dû se résoudre : mettre des notes dans un roman. Le traducteur peut définir sa stratégie : F. Roger-Cornaz, dans une note liminaire à *L'amant de Lady Chatterley*, précise que « plusieurs dialogues assez importants de ce livre ont été écrits en patois du Derbyshire » et qu'il n'a « pas tenté de les traduire en patois

français », ce qui entraîne un « appauvrissement regrettable mais [...] nécessaire » du roman de D. H. Lawrence.

c) Une édition bilingue : texte original et texte traduit se font face, permettant ainsi soit une lecture continue de l'un ou l'autre texte, soit une comparaison incessante entre l'un et l'autre.

Une telle pratique est le plus souvent le fait d'éditions de type universitaire. En France, on connaît surtout la Collection des Universités de France (« coll. Budé »), qui offre une bibliothèque bilingue des auteurs grecs et latins, ainsi que la « Collection bilingue des auteurs étrangers » d'Aubier-Montaigne (auteurs de langues européennes : allemand, anglais, danois, espagnol, etc.). D'autres éditeurs ou des revues publient aussi des bilingues, notamment dans le cas de textes poétiques. La présentation bilingue apparaît très tôt dans l'histoire du livre – on peut citer la *Diana* de Montemayor (1603) –, et certaines éditions de la Bible sont multilingues.

d) Une édition proposant deux traductions dans la même langue. La librairie Hachette avait ainsi lancé, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une série « Les Auteurs grecs expliqués d'après une méthode nouvelle par deux traductions françaises, l'une littérale et juxtalinéaire présentant le mot à mot français en regard des mots grecs correspondants, l'autre correcte et précédée du texte grec, avec des arguments et des notes », (il y avait aussi une série latine). Le titre de la collection est explicite. La traduction « littérale » repose le plus souvent sur une redistribution de l'ordre des mots du texte original en fonction de celui – d'ailleurs lourd, sinon incorrect dans son usage – de la langue-cible.

Il est évident que ces différents types de présentation des textes traduits ne s'adressent pas aux mêmes publics, ne correspondent pas à des demandes semblables, et ne renvoient pas à une même conception de la traduction. D'autres questions doivent d'ailleurs être posées, qui compliquent la classification ci-dessus; entre autres : le texte traduit est-il présenté comme une traduction? son auteur est-il bien identifié (la première traduction française d'un ouvrage d'E. T. A. Hoffmann, *L'élixir du diable* [sic], 1829, paraît sous le nom de Carl Spindler)? le texte est-il traduit sur l'original ou à partir d'une traduction-relais (selon la volonté de leur auteur, la plupart des romans de Mishima sont traduits, dans les langues européennes, à partir de leur version anglaise, et les traductions françaises des œuvres d'I.B. Singer se fondent sur leur version anglaise et non sur le texte original yiddich)? Comment classer un texte qui se présente explicitement comme « adapté » (le problème est fréquent pour les œuvres dramatiques. L'édition des œuvres d'A. Camus, dans la « Bibliothèque de la Pléiade », comprend ses adaptations de Calderón, Faulkner...)?

B) *Les textes traduits constituent un secteur capital des échanges culturels.* – Plusieurs instruments de travail facilitent la recherche à ce sujet, à commencer par les répertoires de traductions : à titre d'exemple, dans le domaine des relations entre pays germanophones et pays francophones, deux ouvrages complémentaires : H. Fromm, *Bibliographie deutscher Übersetzungen aus dem Französischen* (Baden-Baden, 6 vol., 1950-1953), qui offre près de 29 000 références; L. Bihl / K. Epting, *Bibliographie französischer Übersetzungen aus dem Deutschen 1487-1944* (Tübingen, 2 vol., 1987), qui en contient près de 12 500.

On dispose encore de trop peu de travaux analogues à celui de M. Horn-Monval, *Répertoire bibliographique des traductions et adaptations françaises du théâtre étranger du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours* [...] (Paris, 8 vol., 1958-1967) : ce genre de bibliographie a

l'avantage de classer et de traiter les textes traduits en fonction du pays récepteur. On sait que l'Unesco publie un *Index translationum, Répertoire international des traductions* : 1 volume annuel depuis 1949; le classement est fait en fonction des langues-cibles.

On notera une difficulté importante pour toute recherche portant sur les traductions à partir du XIX<sup>e</sup> siècle : le développement de la presse a pour conséquence que beaucoup de textes traduits sont d'abord publiés dans des journaux ou des revues : ce matériel, considérable, est encore très peu répertorié. Une aide précieuse est toutefois fournie par les tables, publiées à intervalles plus ou moins réguliers, par certaines revues (comme la *Revue des Deux Mondes*), ou par les monographies descriptives traitant d'une revue ou d'un ensemble de revues par exemple : A. B. Jackson, *La Revue blanche (1889-1903). Origine, Influence, Bibliographie* (Minard, 1960).

## 2. Théories de la traduction et stylistique comparée.

A) L'interrogation sur la légitimité de la traduction et, parallèlement, l'intérêt pour les problèmes du passage d'une langue à une autre (trans-lation, Übersetzung, μετά-φρασις) sont des préoccupations anciennes dans la culture occidentale. Cicéron est l'un des premiers auteurs dont nous possédions les réflexions à ce sujet (*De Oratore*, I, 155; *De optimo genere oratorum*, IV, 14).

Un siècle après lui Quintilien reprend la question. À l'époque de la Renaissance, la traduction est un point crucial des débats : J. Du Bellay, bien sûr, mais aussi E. Dolet, Máimo nide, Luther... La découverte de la Chine par les Européens bouleverse et remet en cause, chez ceux-ci, les idées reçues sur le langage, et entraînent un Leibniz sur le chemin d'une écriture idéographique universelle. L'Europe des Lumières et du Romantisme aborde une foule de questions, théoriques et pratiques. Le cosmopolitisme du début du XX<sup>e</sup> siècle suscite des approches nouvelles comme celles de W. Benjamin, V. Larbaud. Peut-on parler, ensuite, avec la seconde moitié du siècle, d'une approche plus scientifique des problèmes? Ce sont des travaux comme ceux de :

- G. Mounin, *Les problèmes théoriques de la traduction* (Gallimard, 1963);
- E. A. Nida et C. R. Taber, *The Theory and Practice of Translation* (Leiden, 1969);
- J. Levý, *Die literarische Übersetzung. Theorie einer Kunstgattung* (Berne-Francfort, 1969; original tchèque : 1963).

Une approche d'ordre linguistique des problèmes de la traduction est évidemment fondamentale. Dans ce domaine immense, les travaux d'E. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale* (2 vol., Gallimard, 1966 et 1974) constituent des repères essentiels. Dans le domaine de la stylistique comparée (plus « subjective ») : J.-P. Vinay et J. Darbelnet, *Stylistique comparée du français et de l'anglais* (Didier, 1958); A. Malblanc, *Stylistique comparée du français et de l'allemand* (Didier, 1965) : ces deux ouvrages permettent de mieux comprendre comment des langues, pourtant apparentées, découpent et structurent l'univers, chacune à sa façon.

B) L'étude d'un texte littéraire traduit peut donc se faire en utilisant tout l'arsenal méthodologique fourni par les sciences du langage, et la compétence du traducteur est alors naturellement mise sur la sellette. Mais la connaissance « technique » n'est pas seule en cause, et l'examen d'un texte traduit ne doit pas se limiter aux seules microstructures :

les macrostructures doivent aussi être prises en compte, incluant aussi bien la disposition typographique (paragraphe, chapitres, blancs...), que le discours d'accompagnement, ou ces éléments souvent déterminants que sont le format, la collection (réservée à des textes étrangers? à des types particuliers de textes?), la maquette de couverture (insistant sur le caractère étrange / étranger du texte?)... Doivent être ainsi questionnées les stratégies globales des traducteurs, qu'elles soient ou non explicites. Lorsque E. Littré publie, le 1<sup>er</sup> janvier 1847, dans la *Revue des Deux Mondes*, un article intitulé « La poésie homérique et l'ancienne poésie française », dans lequel il montre comment on peut rendre *Illiade* par des laisses assonancées en langue française du XIII<sup>e</sup> siècle, il propose, à une époque où on redécouvre l'ancienne langue française (et l'ancienne poésie), une stratégie de mise à distance du texte étranger qui le rende compréhensible tout en maintenant un certain « estrangement ».

Les recherches comparatistes actuelles prennent conscience de l'importance des problèmes de traduction : des centres de recherche sont actifs à Göttingen, Leuven, Paris, Tel-Aviv, entre autres. Parmi les nombreux travaux récents :

- G. Steiner, *Après Babel. Une poétique du dire et de la traduction* (A. Michel, 1978; original anglais : 1975);
- J. S. Holmes, J. Lambert, R. Van den Broeck [ed.], *Literature and Translation. New Perspectives in Literary Studies* (Leuven, 1978);
- E. Etkind, *Un art en crise. Essai de poétique de la traduction poétique* (L'Âge d'homme, 1982);
- B. Schulze [ed.], *Die literarische Übersetzung. Fallstudien zu ihrer Kulturgeschichte* (Berlin, E. Schmidt, 1987). Un 2<sup>e</sup> vol. (H. Kittel [ed.], *ibid.*, 1988) de la même série concerne l'état et les perspectives de recherche.

Un des problèmes auxquels les comparatistes devraient accorder plus de place dans leurs recherches pourrait être : comment lire (étudier) un texte littéraire en traduction? Plusieurs orientations sont possibles; par exemple : étudier plusieurs versions, dans la même langue-cible, d'un même texte-source (versions allemandes d'un poème de Baudelaire, versions françaises de la *Divina Commedia*...); étudier les versions, dans des langues différentes, d'un texte écrit originellement dans une langue inconnue de celui qui fait l'étude. Ce dernier type de recherche est souvent la seule voie réellement ouverte à qui essaie de connaître une littérature écrite dans une langue d'accès « difficile » : J. Pigeot, spécialiste de littérature japonaise la recommande dans son article « Problèmes de traduction : la poésie japonaise classique » (*RIC*, 1986/2). On peut envisager aussi des ateliers de traduction : voir le *Colloque sur la traduction poétique* organisé par le Centre Afrique-Asie-Europe (Gallimard, 1978).

**3. Littérature en traduction et système d'accueil.** – Les orientations signalées plus haut conduisent à s'interroger, autant que sur la *valeur* d'une traduction, sur son *degré d'intégration* dans le système d'accueil, qu'elle peut renforcer, laisser indifférent, ou, au contraire, contester. Traduire, éditer une traduction, n'est pas seulement envisager une opération d'ordre linguistique, c'est aussi prendre une décision qui met en jeu un équilibre culturel et social : traduire la *Bible* a été, et reste, une opération d'ordre idéologique et politique, qu'il s'agisse de la version des Septante (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles avant J.-C.), de la

Vulgate de saint Jérôme, ou de la traduction des *Évangiles* en telle ou telle langue africaine ou indienne; si une discordance entre deux versions, également officielles, d'un traité peut conduire à des affrontements parfois autres que simplement verbaux, on sait aussi que la traduction d'un texte sacré peut contribuer à de profonds bouleversements culturels – la controverse provoquée par Luther à propos de l'*Épître aux Romains*, 3, 28, en est un exemple. La traduction de la *Bible* (dont E. A. Nida pouvait signaler, en 1959, qu'elle concernait 1 109 langues) est, de toutes façons, un exemple privilégié des problèmes de tous ordres qui se posent dans le passage d'une langue à une autre.

La traduction d'un texte est rarement indépendante du système qui est destiné à l'accueillir : la suite, et la gamme, des traductions et des représentations de Shakespeare en allemand ou en français, le montrent à l'évidence : Desdémone ne meurt pas dans l'*Othello* monté à Hambourg en 1776, et les discussions que Goethe décrit, dans les *Années d'apprentissage de Wilhelm Meister* (1795-1796), sur les façons d'interpréter Hamlet, témoignent qu'un texte étranger est susceptible d'être manipulé sans vergogne. Tout traducteur doit se situer par rapport à deux pôles extrêmes, entre lesquels il peut apparemment refuser de choisir ou osciller à l'occasion : celui de la traduction *adéquate* (respectant au maximum le caractère étranger du texte-source, ce qui peut aller jusqu'à la transcription pure et simple de l'original), celui de la traduction *dynamique* (intégrant au maximum le texte traduit dans la tradition du système d'accueil).

La traduction d'Aristophane par V.-H. Debidour (2 vol., coll. « Folio ») est un exemple – réussi – de traduction dynamique : ainsi Lysistrata (en fait, d'ailleurs, Lysistratè) s'y appelle Démobilisette... Celle de H. Van Daele (coll. des « Universités de France ») est un exemple de tradition adéquate. L'une et l'autre ont leurs justifications.

Un texte traduit ne paraît donc pas avoir tout à fait le même statut qu'un texte original : de façon paradoxale, alors qu'il ne semble devoir son existence qu'à celle de l'original, il paraît induit par le système d'accueil. Il existe d'autre part des cas où un texte traduit devient une référence créatrice : la traduction de la *Bible* par Luther, ou la *King James' Version*; d'autres, où un traducteur fixe le texte traduit pour longtemps : la traduction d'Homère par l'Allemand Voss (1782-1793), celle de Poe par Baudelaire, etc. Très souvent, l'étude d'un texte traduit apporte de précieuses informations dans le domaine d'une historiographie comparée des littératures (voir chap. III).

Les recherches comparatistes actuelles s'intéressent beaucoup aux problèmes de l'œuvre littéraire en traduction (à distinguer des problèmes de la traduction). Voir les *Actes* du Colloque « Le texte étranger : l'œuvre littéraire en traduction », *RLC* (1989/2).

Un problème particulier, et qui mérite plus de considération qu'on ne lui a accordé jusqu'à aujourd'hui, est celui de la situation *juridique* de la traduction. La question ne se pose vraiment qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, marqué notamment par la conclusion de la Convention de Berne (1886) relative à la protection internationale du droit d'auteur. Aucune recherche sur les échanges littéraires internationaux ne devrait exclure une telle question, sur laquelle nous manquons de travaux fondamentaux. Protection de l'auteur (et de ses ayants droit), protection du traducteur (et de ses ayants droit), protection du texte traduit, protection du texte original : autant de problèmes qui réagissent les uns sur les autres! Dans l'exemple, cité plus haut (p. 13) de présentation « normale » d'un texte traduit, il faut d'ailleurs ajouter, à la suite de la mention du titre original :

« © Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main, 1976/© Éditions Gallimard, 1978, pour la version française ». Le texte traduit a acquis une relative autonomie de droit.